

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : MDE 12/026/2010 (Public)

ÉFAI

25 juin 2010

L'Égypte instamment priée d'abandonner les poursuites en diffamation contre un militant tandis que la répression s'intensifie

Amnesty International demande instamment aux autorités égyptiennes d'abandonner les poursuites en diffamation engagées contre des militants des droits humains ayant exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression.

Amnesty International lance cet appel à la veille de l'audience de trois défenseurs des droits humains et avant le procès d'un quatrième militant, jugé séparément, le dimanche 27 juin. Ces poursuites s'inscrivent dans le cadre d'une intensification des efforts déployés par les autorités égyptiennes pour faire taire les critiques et tous ceux qui dénoncent les atteintes aux droits humains.

Samedi 26 juin, le tribunal de Khalifa au Caire doit continuer d'examiner l'affaire concernant trois hommes inculpés de « diffamation », « recours à des menaces » et « utilisation abusive d'outils de communication » après qu'un juge les a accusés d'extorsion en 2007.

Amnesty International envoie un délégué pour assister au procès en tant qu'observateur.

Gamal Eid, directeur du Réseau arabe pour l'information sur les droits de l'homme et Ahmed Seif El Islam Hamad, fondateur du centre Hisham Mubarak pour le droit, doivent tous deux comparaître devant le tribunal correctionnel de Khalifa samedi 26 juin.

Le blogueur égyptien Amr Gharbeia, désormais membre du personnel d'Amnesty International, ne sera pas présent à l'audience, mais il sera représenté par ses avocats.

Dimanche 27 juin, le tribunal Misr al Qadima du Caire continuera d'examiner la plainte en diffamation, déposée par un juge également vice-président du Conseil d'État, contre Nasser Amin, directeur général du Centre arabe pour l'indépendance des avocats et de la magistrature (ACIJLP).

Nasser Amin est jugé pour des déclarations publiées dans l'édition hebdomadaire du 3 mars 2010 du journal *Al Dostor* en réaction au vote de l'Assemblée générale du Conseil d'État contre la nomination de femmes au poste de juges au sein du Conseil. Il avait qualifié ce vote de contraire à la Constitution de l'Égypte et aux obligations de ce pays au regard du droit international relatif aux droits humains.

Ces procès se déroulent sur fond de tentatives de plus en plus fréquentes de la part des autorités pour restreindre encore davantage la liberté d'expression, d'association et de réunion et pour empêcher la population de demander des comptes aux forces de sécurité pour les atteintes aux droits humains.

Cinquante-cinq manifestants ont été arrêtés au Caire le 20 juin après des manifestations contre la torture ; des centaines de militants étaient descendus dans la rue pour exiger que les policiers responsables de la mort de Khaled Mohammed Said à Alexandrie soient poursuivis en justice.

Cinq autres manifestants, arrêtés après des manifestations semblables à Alexandrie, ont été inculpés pour rassemblement public non autorisé et violence contre les forces de sécurité. Ils ont été remis en liberté

sous caution avant leur procès.

Les forces de sécurité auraient eu recours à une force excessive au cours des manifestations et certains manifestants ont déclaré avoir été battus, torturés et victimes de violences sexuelles lors de leur brève détention.

Des manifestations ont eu lieu ce 25 juin à Alexandrie pour protester contre les récentes déclarations du procureur général affirmant que la deuxième autopsie du corps de Khaled Mohammed Said avait confirmé les résultats du premier rapport et que le jeune homme était mort de suffocation après avoir avalé un sachet de drogue.